

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 JUILLET 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le 20 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 10 juillet 2020, s'est réuni à la salle des fêtes François MITTERRAND à Romilly-sur-Seine, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 24

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON – Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET – Marie-Claire FLORET – Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jacques BEAUJEAN - Martine JUTAND-MORIN - Jérôme BONNEFOI - Dominique BEAUJEAN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Fethi CHEIKH - Jean-Patrick VERNET

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Valérie NOBLET ; Jean-Michel LATOUR représenté par Marie-Claire FLORET ; Bruno FORNES représenté par Elisabeth PARIAT

EXCUSES NON-REPRESENTES :

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Madame Marie-Claire FLORET secrétaire de séance.

20-086 SYNDICAT MIXTE DE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) SEINE EN
PLAINE CHAMPENOISE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Monsieur Fethi CHEIKH déclare ne pas souhaiter prendre part au vote.

Décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

Pris acte, à l'unanimité, des candidatures suivantes :

Titulaires

- 1- Dominique BEAUJEAN
- 2- Richard BEGON
- 3- Bernard BERTON
- 4- Serge GREGOIRE
- 5- Michel LAMY
- 6- Marie-Thérèse LUCAS
- 7- Marie-Claire FLORET
- 8- François LO BRIGLIO
- 9- Jacques BEAUJEAN

Suppléants

- 1- Jean-Patrick VERNET
- 2- Alain CHEVALOT
- 3- Nathalie BON
- 4- Marianne JOLY
- 5- Valérie NOBLET
- 6- Martine JUTAND-MORIN
- 7- Jean-Michel LATOUR
- 8- David FARIA
- 9- Fethi CHEIKH

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection des **9 délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du PETR Seine en Plaine Champenoise

Titulaires

- 1- Dominique BEAUJEAN
- 2- Richard BEGON
- 3- Bernard BERTON
- 4- Serge GREGOIRE
- 5- Michel LAMY
- 6- Marie-Thérèse LUCAS
- 7- Marie-Claire FLORET
- 8- François LO BRIGLIO
- 9- Jacques BEAUJEAN

Pris acte du résultat de l'élection des **9 délégués suppléants** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du PETR Seine en Plaine Champenoise

Suppléants

- 1- Jean-Patrick VERNET
- 2- Alain CHEVALOT
- 3- Nathalie BON
- 4- Marianne JOLY
- 5- Valérie NOBLET
- 6- Martine JUTAND-MORIN
- 7- Jean-Michel LATOUR
- 8- David FARIA
- 9- Fethi CHEIKH

20-087 **OFFICE DE TOURISME DU NOGENTAIS ET DE LA VALLEE DE LA SEINE - DESIGNATION DES MEMBRES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE**

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Monsieur Fethi CHEIKH déclare ne pas souhaiter prendre part au vote.

Décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués par scrutin secret.

Constaté, à l'unanimité, qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats de l'élection des **2 membres** du Conseil d'Administration de l'OTNVS en plus du Vice-Président en charge du Tourisme Monsieur Richard BEGON,

Désigné Marie-Thérèse LUCAS et Marie-Claire FLORET pour siéger au Conseil d'Administration de l'OTNVS.

20-088 **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)- ELECTIONS DES MEMBRES**

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Monsieur Fethi CHEIKH déclare ne pas souhaiter prendre part au vote.

Décidé, à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CAO/CDSP par scrutin secret.

Pris acte, à l'unanimité, des candidatures comme suit :

N° d'ordre	NOM	PRENOM	Statut
1	LO BRIGLIO	François	Titulaire
2	BEGON	Richard	Titulaire
3	LUCAS	Marie-Thérèse	Titulaire
4	LAMY	Michel	Titulaire
5	GREGOIRE	Serge	Titulaire
6	MATHIEU	Gilles	Suppléant
7	JUTAND-MORIN	Martine	Suppléante
8	NOBLET	Valérie	Suppléante
9	CHEIKH	Fethi	Suppléant
10	VERNET	Jean-Patrick	Suppléant

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats de l'élection des membres de la CAO/CDSP comme suit :

N° d'ordre	NOM	PRENOM	Statut
1	LO BRIGLIO	François	Titulaire
2	BEGON	Richard	Titulaire
3	LUCAS	Marie-Thérèse	Titulaire
4	LAMY	Michel	Titulaire
5	GREGOIRE	Serge	Titulaire
6	MATHIEU	Gilles	Suppléant
7	JUTAND-MORIN	Martine	Suppléante
8	NOBLET	Valérie	Suppléante
9	CHEIKH	Fethi	Suppléant
10	VERNET	Jean-Patrick	Suppléant

20-089 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE, ARTISANALE ET INDUSTRIELLE SUR LA ZONE D'ACTIVITES JOSEPH MARIE JACQUARD - AUTORISATION DU PRESIDENT A SOLLICITER LES FINANCEURS

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Approuvé, à l'unanimité, les projets de construction :

- de deux bâtiments à vocations industrielle et artisanale de 3 000 m² sur des terrains situés rue Joseph Marie JACQUARD parcelles cadastrées BO n°303 et BH n°393, avec un démarrage des travaux en 2021 et 2022,

Approuvé les plans de financements prévisionnels joints en annexe ;

Autorisé le Président, ou son représentant, à solliciter le financement des travaux auprès des organismes suivants :

- L'Europe
- l'Etat au titre de la DETR ;
- l'Etat au titre des contrats de ruralités (DSIL)
- le Conseil Régional au titre de l'aide au développement économique et des aides aux réhabilitations de friches ;
- le Conseil Départemental ;
- tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier à cette opération.

20-090 COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES - DÉGRÈVEMENT EXCEPTIONNEL AU PROFIT DES ENTREPRISES DE TAILLE PETITE OU MOYENNE DES SECTEURS PARTICULIÈREMENT AFFECTÉS PAR LA CRISE SANITAIRE

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à l'unanimité, d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Chargé le Président ou son représentant de notifier cette décision aux services préfectoraux.

20-091 **ACCÈS AUX DONNÉES DE LA CARTOGRAPHIE NATIONALE DE L'OCCUPATION DU PARC SOCIAL – CONVENTION AVEC L'ARCA UNION SOCIALE POUR L'HABITAT CHAMPAGNE ARDENNES ET LE GIP SNE – AUTORISATION DE SIGNER**

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Autorisé, à l'unanimité, le Président à solliciter l'accès aux données du portail de la cartographie nationale de l'occupation du parc social, mis en place par le groupement d'intérêt public relatif au système national d'enregistrement de la demande de logement social.

Autorisé le Président ou son représentant à signer la convention relative aux modalités d'accès au portail susmentionné.

20-092 **CREATIONS D'EMPLOIS**

Rapporteur : Valérie NOBLET

Décidé, à l'unanimité, de créer les emplois suivants à temps complet :

- 1 emploi de Technicien
- 1 emploi de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} Classe

Précisé que ces créations prendront effet à la date du 1^{er} octobre 2020.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 23 JUILLET 2020**

